

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions Aide achat vélo 2024

Décision D-2024-149

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle le Conseil a donné délégation au Président à prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-CC-2024-046, en date du 19 mars 2024, instaurant une subvention relative à l'achat de vélos ;

Vu l'arrêté n°A-2021-51 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à M. Dany GRELLIER, 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au transport et à la mobilité ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

- o Achat de vélos à assistance électrique :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Faye-L'Abbesse	
2				Le Pin	
3				La Forêt sur Sèvre	
4				Nueil-Les-Aubiers	
5				Noirterre	
6				Bretignolles	
7				Bretignolles	
8				Faye-L'Abbesse	
9				Bressuire	
10				Bressuire	
11				Nueil-Les-Aubiers	
12				Saint Maurice Etusson	
13				Nueil-Les-Aubiers	
14				Bressuire	
15				Cerizay	
16				Bressuire	
17				Moncoutant sur Sèvre	
18				Bressuire	
19				Nueil Les Aubiers	
20			9	Bressuire	
21				Mauléon	
22				La Forêt sur Sèvre	
23				Moncoutant sur Sèvre	

24			Bressuire	
25			Bressuire	
26			Moncoutant sur Sèvre	
27			Bressuire	
28			Courlay	
29			Mauléon	
30			Bressuire	
31			Bressuire	
32			Bressuire	
33			Bressuire	
34			Moncoutant sur Sèvre	
35			Mauléon	
36			Bressuire	
37			Chanteloup	
38			Bressuire	
39			Chanteloup	
40			Courlay	
41			Combrand	

o Achat de vélos mécaniques :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Bressuire	
2				Faye-L-Abbesse	
3				Chiché	
4				Bressuire	
5				Bressuire	
6				Bressuire	
7				Bressuire	
8				Moncoutant sur Sèvre	

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-Préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 24/05/2024

Le vice-Président,
Monsieur Dany GRELLIER

Transmis en préfecture le 29 MAI 2024

Notifié ou publié le 29 MAI 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

